

Il n'est personne, sur la terre de France, qui n'ait à se plaindre, peu ou prou, de l'ordre de *Chose*. C'est sous ce rapport que la voix du pays est réellement unanime au vis-à-vis du neuf août. Mais il est, entre tous, quelqu'un qui a plus à s'en plaindre encore,

Que les républicains qu'il a indignement trompés, en se disant républicain lui-même, et qu'il a fait passer de l'humiliation de ses poignées de main à la torture des menottes de Ste-Pélagie, de Clairvaux et du mont St-Michel ;

Que les ouvriers, à qui il avait promis du travail et à qui il a donné des juges d'instruction comme M. Populus ;

Que le peuple, qu'il cajolait à force d'avances et de flagorneries, et qu'il repousse aujourd'hui dans l'humiliante exclusion des droits politiques ;

Que la garde nationale, à laquelle il a bien su faire appel aux jours du danger, mais qu'il juge maintenant incapable et indigne de concourir, même par ses officiers, à la nomination de la municipalité de Paris ;

Que le jury, dont il menace aujourd'hui l'institution, après avoir incriminé ses intentions et calomnié ses actes ;

Enfin, que tout ce qui peut avoir à se plaindre du neuf août, c'est-à-dire, que tout le monde ;

Ce quelqu'un, c'est l'armée !

L'armée, à laquelle il a fait traverser les dégradantes épreuves que nous avons énumérées, ces jours derniers, sur l'air : *Ah ! quel plaisir d'être soldat !*

L'armée, qu'il a placée sous les ordres du pape, et dont il a fait une sorte de maréchaussée d'Ancone ;

L'armée, qui s'est vu ravir par la diplomatie tous les fruits de sa belle campagne de Belgique ;

L'armée, que, pour satisfaire son grossier instinct de conservation, sa soif de vengeance, et toutes ses mauvaises passions, il a si souvent commise avec le peuple, la faisant l'auxiliaire de ses assommeurs et de ses sergens de ville ;

L'armée, que le maréchal Soult habille et déshabille à sa guise, cinq ou six fois par an, non sans garder pour lui les épingles.

Eh bien ! ce n'était pas assez pour le neuf août d'avoir blessé l'armée dans tous ses sentimens de moralité, de dignité et de gloire, sentimens si vivaces chez elle ; le neuf août l'attaque aussi dans ses intérêts matériels et positifs.

Non content de s'être opposé de toutes ses forces à la bonne confection des lois qui substituent leurs dispositions à l'arbitraire d'un ministre, pour régler l'avancement, ce patrimoine du soldat, il viole effrontément ces lois et ne tient aucun compte des formalités qu'elles prescrivent.

C'est ainsi que tout récemment, M. Soult vient, en dépit des réglemens, de faire entrer dans le corps des officiers d'artillerie plusieurs officiers de la marine. Les artilleurs ont protesté, non contre le choix des hommes, fort dignes, à coup sûr, de l'honneur que le ministre voulait illégalement leur faire, mais contre la violation d'une loi conservatrice de leurs droits.

Ils ont protesté à Toulouse, à Brest, à Strasbourg, à Rochefort, partout enfin où l'occasion s'est présentée. Partout M. Soult leur a répondu par son *ultima ratio*, la prison.

Et soyez sûrs que M. Soult ne s'arrêtera pas en si beau chemin. Il paraît vouloir bouleverser les réglemens militaires, à l'égal du costume, et traiter la loi, comme le bouton de guêtres, par-dessous la jambe. Du reste, ce n'est pas d'aujourd'hui que le ministre de la guerre jette le désordre dans les cadres : depuis la première guerre d'Espagne, c'est principalement aux cadres que M. Soult en a toujours voulu.

Voilà ce que l'armée doit au neuf août ! C'est qu'elle, n'en doutez pas, viendront un jour se confondre avec les griefs de tous ; et dans le compte général que nous aurons bientôt à demander au neuf août, l'armée figurera pour sa quote-part.

Car maintenant, L'ARMÉE EST LA SŒUR DU PEUPLE, non plus seulement à cause de son origine, mais aussi par le lien de persécutions communes.

Armée et peuple touchent au moment d'être réunis, autant par la haine du neuf août, que par l'amour de la patrie.

Achille Roche est mort !!...

Une nouvelle qui nous a plongés dans l'affliction nous est parvenue jeudi soir. — Le citoyen Achille Roche, rédacteur en chef du *Patriote de l'Allier*, est mort le 26 janvier, après une maladie de six jours !... Achille Roche est l'un de ceux que la révolution de juillet trouva dédiés à établir un gouvernement républicain. La rouerie, l'intrigue, le mensonge, l'emportèrent sur leur bonne foi ; la monarchie nous fut encore imposée !... Mais elle essaya d'attirer à elle ces hommes dont il ne lui avait pas été difficile de reconnaître le courage et les talens ; ce fut en vain. Ils préférèrent tous demeurer pauvres, mais libres, que de s'accoler à cette monarchie qu'ils avaient déjà devinée, quelque hypocrite que fût sa conduite d'alors. Bientôt, les accusations capitales qu'on fit peser sur plusieurs d'entr'eux prouvèrent qu'ils ne s'étaient pas trompés dans l'opinion qu'ils avaient eue de Louis-Philippe.

Raspail, Cavaignac et d'autres restèrent à Paris. Trélat, Achille Roche abandonnèrent généreusement le chemin de la fortune que leurs professions ou leurs talens leur ouvraient pour aller dans les départemens travailler à répandre les doctrines républicaines. De médecin qu'il était, Trélat devint rédacteur et gérant du *Patriote du Puy-de-Dôme* ; Achille Roche prit les mêmes titres pour le *Patriote de l'Allier*. Tous deux donnèrent par leur désintéressement, leur courage civique et leur modestie, l'exemple des vertus républicaines. Les succès qu'ils ont obtenus pour notre cause sont immenses.

Achille Roche, grand ami du peuple, a voulu écrire un livre exprès pour lui. C'est le *Manuel du Proletaire* dont la *Gleanse* a rendu compte et dont nous avons (singulière coïncidence) reçu de nouveaux exemplaires en même temps que nous avons reçu la nouvelle fatale de la mort de l'auteur.

Cette mort, dit le *Patriote de l'Allier* est un malheur irréparable pour notre département, c'en est un pour le pays tout entier, car Roche était un de ces hommes qui honorent leur époque par leurs vertus autant que par leurs talens. Si on eût pu douter d'un instant du deuil profond que sa perte devait répandre, il n'aurait fallu qu'assister à son convoi pour apprécier l'estime et l'affection qu'il s'est conciliées pendant son court séjour parmi nous. L'inhumation a eu lieu lundi sans aucuns prétextes : le corps a été porté directement par des habitans de la ville, des officiers et artilleurs de la garde nationale et des réfugiés polonais et italiens ; comme on savait que Roche avait appartenu à l'artillerie parisienne, un grand nombre d'artilleurs de Moulins étaient venus spontanément former la haie autour de son corps sur lequel on avait déposé son schako et son ruban de juillet. Les nombreux amis du défunt et une foule immense suivaient le convoi qui était précédé par un drapeau tricolore portant ces mots : *Liberté, Egalité, Union des peuples*, et surmonté d'un crêpe. Le cortège funèbre a traversé toute la ville dans le plus profond recueillement, et quand il fut parvenu au cimetière, le corps était entouré de plus de deux mille spectateurs. Après qu'on eût formé le cercle, MM. Piquet, Hyppolite Teissier, Trélat, amis d'Achille Roche, Adolphe Michel, rédacteur du *Mémorial de l'Allier* (1), et un officier polonais réfugié ont prononcé des discours.

— Achille Roche a vécu et est mort pauvre. Il a laissé dans le besoin son épouse et ses enfans. Les habitans de la ville de Moulins ont adopté ces derniers. Une souscription dont le produit est destiné à soutenir l'existence de la famille a été aussitôt ouverte. Demie-heure après, la liste portait plus de 700 fr. de rente viagère.

C'est ainsi que les citoyens font, pour l'honneur de la patrie, ce

(1) Le rédacteur consciencieux du journal monarchiste est venu lui-même rendre hommage aux vertus de son ennemi politique. N'est ce pas là un vrai triomphe pour le républicanisme ?

qu'elle devrait faire elle-même, ce qu'elle ne fait pas parce qu'elle est sous le joug d'hommes qui sont les ennemis acharnés de tous ceux qui sont patriotes, vertueux et indépendans.

Un Mendiant.

Voyez-vous là, sur le banc des accusés ce vieillard octogénaire, il s'appelle *Forget*. Voulez-vous savoir quel est son crime ?

Ecoutez :

M. le président : « Niez-vous avoir mendié ? »

Forget : « Oh ! pour ça, non, mon président ; dam ! comment voulez-vous qu'on fasse autrement, quand on a quatre-vingts ans, pas de rentes et qu'on a besoin de manger ?... Toute ma vie j'ai rempli honorablement l'état de vigneron ; mais à mon âge, quand bien même je voudrais travailler, on me refuserait de l'ouvrage ! »

— Vous avez entendu ! *Forget* est un prolétaire qui, à l'âge de quatre-vingts ans, ne trouvant pas de travail, n'a pas su mourir de faim. Il a voulu vivre le vieillard, il s'est cramponné à la vie.... Il a offert ses bras, on lui a dit : « Il sont trop débiles. »

Il a demandé du pain ; il a mandié.

La loi punit les mendiants. *Forget* a été traîné devant les tribunaux ; et les juges, *contraints* d'appliquer la loi, l'ont condamné à vingt-quatre heures de prison.

Ils appellent cela la loi, eux !

La loi ne permet pas à un homme d'avoir besoin de manger.

Forget subira la peine à laquelle les juges ont été *contraints* de le condamner. Puis, dans deux jours, le geôlier l'aura rejeté dans la rue.

Que fera-t-il alors ? Il ira frapper à la porte d'un hôpital, mais cette porte ne s'ouvrira pas pour lui. Où sont ses protections ?

Il faut des protections, voyez-vous, pour entrer à l'hôpital.

Si *Forget* eût traîné une vie insolente et oisive dans les antichambres de l'aristocratie, s'il eût échangé son indépendance contre la servilité, son habit de bure contre une livrée, son maître obtiendrait pour lui, en récompense de ses services, une place à l'hôpital.

Je vous l'ai déjà dit, *Forget* n'a pas de protections. S'il mendie, on le privera de sa liberté, et la liberté pour lui, c'est la vie.

Il ne lui restera plus que le vol ou le suicide, le vieillard se tuera.

Et dans quelques jours, le *Journal de Paris* dira, à la suite d'un article sur le bonheur dont jouissent les prolétaires :

« Le cadavre d'un vieillard a été pêché hier aux filets de Saint-Cloud. »

— Ce cadavre sera celui de *Forget*.

Voilà pourtant la société telle qu'ils nous l'ont faite.

Voyez ce que nous voudrions qu'elle fit : « Article x de la *DÉCLARATION des droits de l'Homme et du Citoyen*.

— La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du TRAVAIL, soit en assurant des moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. — Article xi : Des secours indispensables à celui qui manque du nécessaire SONT UNE DETTE de celui qui possède le superflu. Il appartient à la loi de déterminer la manière dont cette dette doit être acquittée. »

Hommes consciencieux, dites-nous de bonne foi, lequel est le plus juste, le plus moral, du gouvernement monarchiste ou du gouvernement républicain !...

Louis-Philippe !..... on dansait à la cour le jour où tes juges jetèrent en prison un vieillard qui voulait manger.

Tes journaux nous ont donné la description de cette soirée :

Tes salons étincelaient de l'éclat de mille bougies ; tandis que les dames montaient à la file le grand escalier, un corps de musique placé au bas jouait des symphonies. Un grand nombre de pairs, de députés, de fonctionnaires publics, d'officiers dans les costumes les plus riches et les plus variés faisaient partie de cette brillante réunion, qui comptait plus de trois mille personnes. Le souper a eu lieu à une heure du matin dans la salle de spectacle ; après le souper le bal a repris avec une nouvelle activité.

Oh ! je n'ajoute pas un mot, je cite textuellement !

Louis-Philippe ! dis-moi : si, trompant la vigilance de tes valets, *Forget* apparaissant tout-à-coup au milieu de cette réunion brillante, ce fut présenté à toi en s'écriant : « J'AI FAIM, JE VEUX MANGER. »

Oh ! quelle folie ! non, non, rassure toi, roi des Français. Tes valets veillent aux portes, et *Forget* n'a pas d'habit brodé, lui ; il porte la livrée de la mi-sère.

Et si, par hasard, lorsque tu passeras à Saint-Cloud pour te rendre à Neuilly, le cadavre de ce vieillard vient d'être retiré de la Seine, ne crains rien ! ce cadavre, on le cachera soigneusement.

Tes courtisans connaissent la sensibilité de ton cœur.

Ils savent d'ailleurs que la vue d'un cadavre irriterait les nerfs de la royale épouse.

Sa majesté la reine des Français est très nerveuse.

Protestation

DES RÉPUBLICAINS LYONNAIS CONTRE LE PROJET DE LOI SUR LA VENTE PUBLIQUE DES ECRITS POPULAIRES.

Les soussignés,

Considérant que tout Français a reconquis en juillet le droit désormais imprescriptible de publier sa pensée ;

Que cette liberté illimitée, qui fait aujourd'hui partie de nos mœurs, est devenue un besoin de tous les citoyens, sans exception ;

Que par des lois liberticides, les chambres qui se sont succédé depuis 1830 ayant étouffé sous mille entraves la presse patriotique, et rendu impossible l'abonnement aux journaux pour les classes pauvres, une loi restrictive des droits existans pour le criage et colportage aurait pour résultat immédiat d'arrêter toute instruction populaire et tout moyen de haute civilisation par une presse à bon marché :

Les citoyens, soussignés prenant en considération tous ces faits, croient de leur devoir de protester hautement contre le projet de loi présenté à la chambre des députés dans la séance du 24 janvier ; ils déclarent solennellement à la face du pays qu'ils regardent cette loi comme une censure préalable et un acte attentatoire à leur droits les plus sacrés et les plus chers, et ils sont résolus à faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour

s'opposer à l'adoption de cette nouvelle infamie gouvernementale. Forts de leur conscience et de la sympathie du pays, ils rejettent sur la tête de ceux qui l'ont conçue la responsabilité des résistances que son exécution pourra produire.

Ils sont sûrs que leur exemple sera suivi par tous les patriotes de France. Lyon, 31 janvier 1834.

Rémond fils, Rostaing, Laborier, Thevenet, Jean-Baptiste Falère, Reverchon, Momin, Gaillard, Demare, Bodin, Billion, Lathelize, Barbier, Marie Jayet, Francon, Chappuis, Baccand, Natan, Dornon, Chaitillon, Carrier, Chaillaux, Morguier, Camus, Ponch, Perrier, Christophe, Valin, Pougiles, Chabot, Courtois, Rivat, Putot, Regnier, Payre, Millet, Martin, Escalier, Maugé, Abade, Alliot, Perrin, Berger, Collet, Jourdan, Raymond, Revel, Arrivat, Jouve, Pelletier, Spigno, Duprat, Rey, Petit-Jean, Chorliot, Veyrou, Becqx, Alliot, Achard, Lespinasse, Gonard, Verzier, Sibuet aîné, Guillon, Méziat, Buchet, Moulin, Bertin, Pastourel père, Pastourel fils, Auroze, Marcelin, Brun, Auguste, Sibuet cadet, Napoléon Cariol, Fontaine, Gonin, Bevillard, Guichard, Napoulis, Michaud, Godeau, Giria, Lacombe, Blanc, Vincent, Mançon, Fantier, Salaville, Thomasset, Dumond aîné, Dumond (Pierre), Dumond jeune, Chembrard; Perci, Charère, Dupier, Prévât, Bernard, Roux, Thomas, Julien, Brellier (Isaac), Clément, Charmi, Serici, Veillau, Martinot, Lericil, Marge, Narc, Prost, Crémus, Meunier, Guinand, Ducreux, Dumas, Dauvergne, Thevenet, Lacour, Mathieu, Dominique, Ernest, Lauber, Gache, Poulet, Roquemort, Hurtat, Bornier, Imbert, Camisla, Blanc, Revel, Marci fils, Brunxy, Vereslat, Masson, Bafunat, Joanin, Michallet, Empereur, Cornet, Renard, Robichon, Sernillon, Mizelas, Boyer, Moyroud, Minal, Dumond, Lène, Dubonis, Francillat, Molcan, Devèche, Rebaset, Piquet, Noris, Suchet, Rafin, Cottier, Bô, Perret, Cornet, Malhuy, Cadet, Rage, Bernard, Arnôd, Dupuy, Vage cadet, Dubois, Humbert, Blanc, Rousset, Alba, Grenelles, Bados, Ernest, Turel, Durel, Martin, Robert, Champ.

(La multitude des noms à publier a forcé de les diviser entre la Glaneuse et le Précurseur. C'est donc une autre liste qu'on lit aujourd'hui dans les colonnes de notre confrère. Quant à nous, l'espace nous manque pour en donner un plus grand nombre, bien qu'il nous reste beaucoup de listes intactes.)

Le parti républicain se fait une loi de donner lui-même l'exemple de la soumission aux principes qu'il prêche, et de la pratique des vertus sociales qu'il travaille ardemment à généraliser. C'est par là qu'il veut prouver que c'est une bonne utopie que celle qui tend à ramener dans la société la justice et la moralité qui en sont exclues!.. Le parti républicain ne désavoue donc jamais ses actes pas plus qu'il ne déguise ses pensées, ses idées d'avenir. Chaque jour il crie assez haut par ses cent journaux, par la bouche des milliers d'apôtres qui le représentent dans le monde, ce qu'il fait aujourd'hui, ce qu'il fera demain, ce qu'il établira quand il aura résolu de devenir maître à son tour et qu'il le sera devenu! Si donc on vous dit (bonnes gens d'autrefois, ceci s'adresse à vous!) les républicains ont voulu faire ceci, ils veulent établir cela, examinez aussitôt si l'acte qu'on vous annonce de leur part comme passé ou futur, s'accorde avec les règles de la vraie justice et de la raison; si vous ne le croyez pas (nous supposons que vous avez jugé sainement et impartialement), soyez sûrs que c'est une calomnie nouvelle qu'on a lancée contre eux et n'y croyez pas; car, nous vous le répétons, le parti républicain a publié toutes ses doctrines, tous ses principes; il en fait la règle de sa conduite présente comme de sa conduite à venir, et jamais il ne désavoue ce qu'il a fait ou ce qu'il a envie de faire. Tenez-vous-le bien pour dit!..

Le premier procès intenté par le parquet au sujet de la vente des écrits démocratiques, a, jusqu'à présent, pesé tout entier sur M. Perret, imprimeur des brochures saisies. On attendait, pour l'en débarrasser, que la continuation des poursuites fût certaine. Depuis deux jours, cette certitude ayant été acquise, cent citoyens, s'il l'eût fallu, eussent assumé sur eux la responsabilité de la publication; mais, un seul suffisait, et le citoyen Sylvain-Court, membre du comité central lyonnais de la Société des Droits de l'Homme et du Citoyen, a porté lui-même au parquet la lettre suivante :

M. LE PROCUREUR DU ROI.

Après la manifestation imposante du 19 janvier, et les désapprobations nombreuses données par les hommes même de votre parti aux poursuites que vous aviez ordonnées contre la vente publique des écrits républicains, j'avais lieu de croire que vous seriez assez sage pour n'y pas donner suite; mais puisqu'il en est autrement, il est de mon devoir de ne plus laisser peser sur M. Perret, imprimeur, une responsabilité que je réclame tout entière; en conséquence, je vous déclare que je suis l'éditeur de l'écrit portant ce titre: Association lyonnaise des Droits de l'Homme et du Citoyen, commençant par ces mots: On dit aux habitants, etc., et finissant par ceux-ci: qu'il n'y avait de laboureurs au concile....; ainsi que du cahier de chansons publié avec ce titre: BUREAU LYONNAIS de Propagande Démocratique, commençant par ces mots: C'est pour nous seuls, etc., et finissant par ceux-ci: et la paix et la liberté.

SILVAIN-COURT.
Montée des Carmélites, n. 23.

ANNONCES.

VENTES FORCÉES.

Mardi prochain, 4 février 1834, à neuf heures du matin, sur la place de Sathonnay, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant, divers objets saisis, consistant entr'autres, en tables, chaises, tabourets, comptoirs, horloge, poêle, commode, buffet, casseroles, glace, etc., etc.

Le 4 février 1834, à neuf heures du matin, sur la place des Minimes, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant des objets saisis, tels que trois établis de menuisier, garnis de tous leurs outils et accessoires, une mécanique à dévider la soie, ainsi que divers ustensiles de ménage, meubles, etc.

Le 4 février 1834, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, comme de la Guillotière, il sera vendu aux enchères et au comptant, divers objets saisis, consistant en tables, chaises, bancs, poêle, buffet, coffre, batterie de cuisine, horloge, lits garnis, etc.

Mercredi, 5 février 1834, à dix heures du matin, sur la place de la Pyramide, à Vaise (près Lyon), il sera vendu aux enchères et au comptant des objets saisis consistant en meubles de toutes matières. batterie de cuisine, mécaniques en bois, fer, cuivre, laiton, rouages de tous genres, fer fondu, laiton, chevaux, etc., etc.

DELACROIX.

Il a été perdu le 30 janvier, entre les ponts Morand et de la Guillotière, un bon, rue de Martre du Canada. La personne qui l'aura trouvé est priée de s'adresser au portier de la maison Deplaudière, rue du Plâtre, n° 1. Il y aura récompense.

EN VENTE :

OUVRAGE DE CHIMIE.

Contenant 146 recettes pour les liqueurs en général, par M. le comte de G. Lazoski, professeur de chimie et membre de l'académie, rôle des sciences.

PRIX : 1 FRANC.

Un Ouvrage de Physique amusante, du même auteur.

PRIX : 1 FRANC.

NOUVELLE INVENTION.

UNE RECETTE pour fabriquer de la bière, à 10 centimes la cruche; cette bière se fabrique avec de l'orge, du houblon et autres ingrédients très rafraichissans; l'on peut en 2 heures de temps en fabriquer de 10 litres à 1000 litres, ou la quantité que l'on desire, elle se fabrique sans aucun ustensile; elle a la couleur, l'odeur et la mousse comme tout autre bière; l'on peut garantir sa conservation 6 mois et plus.

PRIX DE LA RECETTE : 20 FRANCS.

M. le professeur prévient le public, qu'il ne recevra pas les lettres non affranchies. Il est visible tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, dans son nouveau logement, rue des Célestins, n. 6, au dessus de l'herboriste, à l'entresol.

Nota. Il partira de Lyon le 15 février sans retard.

Fonds de quincaillerie et de chambres garnies, dans le meilleur quartier de la ville, à vendre, pour cessation de commerce. S'adresser au bureau du journal.

J. FERTON, l'un des gérans